



Commission des dynamiques territoriales

74020 - Soutien et développement de l'agriculture

Partenariats entre le Département et la Profession Agricole

Rapport n° CP/2017/391

Service gestionnaire :

L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Les partenariats entre le Département et la profession agricole répondent à des préoccupations partagées sur de nombreuses thématiques.

En effet l'agriculture contribue significativement au développement territorial alsacien, crée de l'emploi et participe activement à soutenir l'insertion, tout en constituant un acteur important en matière d'aménagement du territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour des manifestations à rayonnement régional, ainsi que des subventions à des organismes agricoles.

Le rapport a également pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace prévoyant le versement d'une subvention de 500 000 € au titre des actions partenariales en matière d'emploi et d'aménagement du territoire en 2017.

La politique agricole du Département vise à promouvoir une agriculture compétitive, durable, en lien avec les territoires dans leur diversité, et avec les Bas-Rhinois.

Cette politique s'appuie de longue date sur un partenariat avec les organisations professionnelles agricoles.

Une démarche de rénovation de ces partenariats a été engagée afin de développer des actions en matière d'emploi et d'enrichir les actions en matière d'aménagement du territoire.

Basée autrefois sur des exploitations traditionnelles à main d'œuvre familiale, l'agriculture bas-rhinoise s'est largement spécialisée et modernisée. La main d'œuvre familiale s'est raréfiée, amenant toujours plus d'exploitations agricoles à recourir à l'emploi salarié.

Ainsi, les effectifs des salariés agricoles sont passés de 2 857 ETP (équivalent temps plein) en 2005 à 3 658 ETP en 2015.

L'agriculture bas-rhinoise est diversifiée et comporte de nombreuses productions spéciales, exigeantes en main d'œuvre, pour partie saisonnière (fruits et légumes, vigne, tabac, houblon...).

En 2015, le nombre total de contrats de salariés à temps plein et saisonniers s'élève à près de 22 500, contre 16 100 en 2005.

Toutes les productions sont concernées par des besoins en main d'œuvre salariée. Ainsi, les salariés se répartissent à 42% dans le secteur de la polyculture-élevage, à 21% dans celui des cultures spécialisées, à 20% dans celui de la viticulture, à 13% dans l'élevage spécialisé et à 4% dans le secteur des entreprises de travaux agricoles.

Les partenariats portent également sur l'offre de produits alimentaires, souvent encadrée par des labels de qualité dans le cadre de circuits courts, sur l'aménagement du territoire, en particulier les aménagements fonciers, les plans locaux d'urbanisme, la cohabitation entre les exploitations agricoles et les habitants au sein des communes, la lutte contre l'érosion ou la valorisation des sous-produits organiques produits par les communes ou les activités économiques.

Ces enjeux sont tous liés aux compétences ou aux politiques portées par le Département. Le partenariat avec la profession agricole, représenté par différents acteurs, permet par conséquent de relayer l'action départementale sur les territoires bas-rhinois.

1. Proposition d'attribution de subventions à des manifestations d'intérêt régional

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir 2 manifestations d'intérêt supra-départemental, BiObernai et Saveurs et Soleil d'Automne.

1.1 BiObernai

Le salon BiObernai rassemble chaque année près de 20 000 visiteurs et 220 exposants avec pour objectif la découverte et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public. Il s'agit d'un secteur dynamique, et créateur d'emplois avec en moyenne 50% d'emplois en plus dans les exploitations en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.

Comme pour les éditions précédentes, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) a renouvelé son partenariat avec la Société Alsace Bio et l'association SABA, pour l'organisation du salon BiObernai 17. Le coût estimatif de la manifestation s'élève à 182 500 €.

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière à l'association SABA pour l'organisation du salon BiObernai 17 à hauteur de 5 000 €.

1.2 Saveurs et Soleil d'Automne

L'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA), association unique en son genre en France, regroupe des producteurs, des coopératives, des grossistes, des transformateurs ainsi que les commerçants de la filière fruitière et légumière alsacienne. Sa vocation est de promouvoir la consommation de fruits et légumes d'Alsace, d'informer tous les publics des bienfaits d'une alimentation variée et équilibrée, de développer une politique de qualité et d'inciter les consommateurs à privilégier les fruits et légumes issus d'une production locale et ce sur l'ensemble des circuits de commercialisation.

L'IFLA communique régulièrement à l'occasion de salons ou manifestations tels que Saveurs et Soleil d'automne.

Cette manifestation qui doit accueillir près de 30 000 visiteurs se tient les 22, 23 et 24 septembre 2017 aux Tanzmatten de Sélestat.

A l'occasion de cet évènement, le public doit être sensibilisé à la biodiversité, au développement de la production locale, à l'équilibre alimentaire au travers de conférences et démonstrations culinaires orchestrées par des chefs cuisiniers.

L'IFLA sollicite une aide de 10 000 euros sur un budget total estimé à 200 000 euros.

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière à l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace pour la mise en œuvre du salon "Saveurs et Soleil d'Automne 2017", pour un montant de 5 000 euros.

2. Proposition de partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour l'année 2017

Si le partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace est ancien, il est régulièrement renouvelé afin de répondre aux nouveaux enjeux, et à l'évolution du contexte.

Suite à la loi NOTRe, le Département peut poursuivre son appui à la Chambre d'Agriculture d'Alsace en concluant avec cette dernière des conventions en application de l'article L.514-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime pour des interventions dans les domaines agricoles, forestiers et ruraux. En outre, le Département peut contribuer au budget des Chambres d'Agriculture en vertu des articles L.511-12, D.511-1 et D.511-72 du même code.

Par ses actions, la Chambre d'Agriculture d'Alsace soutient l'emploi et les actions d'insertion, lesquels domaines relèvent de la compétence du Département (art. L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.262-1 et L.263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le partenariat proposé pour l'année 2017, qui préfigure un projet de nouveau contrat cadre avec la profession agricole, aborde différents enjeux.

2.1 Les actions en faveur de l'emploi salarié et non salarié en agriculture

Parmi ceux-ci, l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi, à travers le renouvellement des exploitations et le soutien à celles qui connaissent des difficultés économiques dans un contexte délicat pour l'agriculture, confrontées à des aléas météorologiques, des prix bas et une concurrence internationale accrue. L'agriculture peut également proposer des solutions d'emploi pour les personnes en situation de précarité, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA). Ainsi une collaboration entre le Département et la CAA, en mobilisant également d'autres acteurs pour faciliter le retour à l'emploi des BRSA dans les métiers de l'agriculture doit permettre d'identifier de nouveaux projets générateurs d'emplois, de mettre en place une méthode de travail, d'accompagner les chefs d'entreprises et les candidats à l'emploi. Un objectif de 10 à 15 BRSA mis en situation professionnelle est visé en 2017.

70 jeunes agriculteurs seront par ailleurs accompagnés dans leur démarche d'installation ou de post-installations. Ils sont les employeurs de demain en agriculture. 40 exploitants en difficulté sont également accompagnés par un réseau d'expertise technique, juridique et fiscale, mais également sociale.

2.2 Le développement de la production et de la commercialisation de produits locaux et bio dans le cadre de circuits courts

L'agriculture bas-rhinoise est très diverse, tout comme ses territoires. Il s'agit de conserver et valoriser cette diversité en soutenant les productions de qualité (fruits et légumes, viande, lait), leur transformation et leur commercialisation dans le cadre de circuits de vente de proximité.

Le Département souhaite proposer une restauration de qualité à ses collégiens. Le partenariat avec la CAA, sous la forme d'une action conjointe entre les services du Département et du financement de postes dédiés auprès de la CAA a ainsi pour objectif de développer la part des produits issus de circuits courts à hauteur de 50% et la part des produits bio, encore marginale et non mesurée aujourd'hui, à hauteur de 20% dans les menus proposés aux collégiens. L'atteinte de cet objectif passera par une structuration de l'offre de produits locaux, la mise en place d'un outil de suivi, et le développement de projets éducatifs en direction des élèves.

L'objectif est également d'élargir cette démarche aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

2.3 Aménager nos territoires

Le foncier est l'outil de production de l'agriculture. En Alsace, le foncier est très convoité et il convient de le gérer de manière économe, objectif sur lequel **le Département et la CAA peuvent agir grâce notamment à une action concertée pour la mise en œuvre des aménagements fonciers**, compétence départementale, et également en contribuant aux réflexions dans le cadre des plans locaux d'urbanisme, plates-formes d'activités, et des plans de circulation, pistes cyclables, au titre des aménagements de voirie.

En 2017, l'appui à l'animation portera sur les opérations liées à de grands projets d'infrastructures (GCO, Rocade Sud, projets routiers du Département) et sur les opérations d'aménagements fonciers à vocation agricole (Kochersberg, Outre-Forêt, Alsace Bossue) et forestière (Val de Villé).

2.4 Les actions partenariales avec les collectivités

Les collectivités ont besoin de l'appui de la CAA pour développer des actions sur différents enjeux. Par exemple, dans le cadre de la **lutte contre les coulées d'eaux boueuses**, la CAA coordonne la mise en place de cultures couvre sol sur les bassins versants dans les secteurs particulièrement exposés de Wasselonne et du Pays de Hanau notamment, la valorisation des résidus organiques produits par les communes et les activités économiques, (boues d'épuration, composts, digestats de méthanisation, cendres de chaudières...). Ces résidus représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes produits par an pour lesquelles le recyclage agricole, bien conduit, constitue une solution très économique dont nos collectivités sont dépendantes.

Le Département et la Chambre d'Agriculture ont ainsi mis en place une structure de coordination départementale, la Mission Déchets et Matière Organiques qui gère l'espace agricole, valide les projets d'épandage et sécurise ainsi la filière d'épandage pour les agriculteurs et les producteurs de résidus organiques, urbains ou industriels. Cette structure coordonne aujourd'hui le recyclage de près de 200 000 m³ de résidus sur près de 5000 ha. (boues d'épuration urbaines, boues des brasseries Kronenbourg, Roquette, Alsace Lait, Météor, Alsace Bossue Compost..).

Il est proposé à la Commission Permanente d'asseoir ce plan d'actions concerté entre les deux entités sur la base d'une convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe au présent rapport. Les termes de ce projet de convention de partenariat, à conclure entre

le Département et la CAA, définissent le contenu des actions, ainsi que leur gouvernance, départementale et territoriale, et prévoit le versement d'une subvention de 500 000,00 € au titre des actions partenariales en matière d'emploi et d'aménagement du territoire en 2017.

3. Soutien à l'action de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles en matière d'emploi salarié en agriculture

La gestion de la main d'œuvre et de l'emploi est déterminante pour de nombreuses exploitations agricoles et nécessite d'être coordonnée à l'échelon départemental. **Les organisations professionnelles agricoles ont convenu que la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) prenait en charge la coordination des actions pour favoriser le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles.**

La FDSEA s'est engagée à contribuer à apporter des réponses aux besoins croissants en main d'œuvre salariée tant d'un point de vue quantitatif (développement de l'emploi en agriculture) que qualitatif (formation des salariés). Ces besoins concernent le salariat permanent et saisonnier.

Les actions à mener concernent :

- le recensement précis des besoins de main d'œuvre salariée (besoin d'environ 600 salariés à temps plein ou à temps partiel supplémentaires chaque année),
- la pérennisation des emplois et la fidélisation des salariés saisonniers, en leur proposant lorsque cela est possible des contrats qui s'enchaînent,
- la formation des salariés,
- l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'agriculture et de la communication sur l'emploi en agriculture,
- un accompagnement renforcé au bénéfice des agriculteurs employeurs,
- une optimisation de la mise en relation des employeurs agricoles et des candidats à la recherche d'emploi.

Dans le cadre des compétences du Département dans le domaine de la cohésion sociale et de l'insertion (art. L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.262-1 et L.262-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ainsi que de l'aménagement du territoire (art. L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) et au vu des actions envisagées par la FDSEA du Bas-Rhin pour favoriser le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles, il est proposé d'apporter un soutien à l'action de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin.

En outre, l'article R.3231 du Code Général des Collectivités permet aux Départements d'attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives qui sont dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan départemental.

Sur ces fondements, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 18 000,00 € à la FDSEA du Bas-Rhin pour lui permettre de coordonner, à son initiative et sous sa responsabilité, des actions favorisant le recrutement de salariés dans le secteur des entreprises agricoles.

4. Soutien au syndicat des jeunes agriculteurs du Bas-Rhin pour les actions de sensibilisation et la préparation à l'installation professionnelle des jeunes agriculteurs

Fort d'un réseau de plus de 740 adhérents, Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin se caractérise par son dynamisme au sein de ses 23 sections cantonales. C'est la structure départementale la plus importante à l'échelle nationale en termes d'adhérents.

Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin s'emploie à défendre les agriculteurs, à être force de proposition et à former ses adhérents.

Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin fait aussi émerger de nombreuses activités de promotion du métier d'agriculteur telles que l'Opération Sourire au Parlement Européen ou encore la Finale départementale de labour qui rassemble chaque année plus de 5 000 personnes.

Les deux objectifs fondamentaux du syndicat des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin sont :

- de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs, et ceux des jeunes en phase d'installation,
- d'assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Ce renouvellement des exploitations doit permettre le maintien d'une agriculture diversifiée, dynamique, viable et performante sur l'ensemble du territoire et de promouvoir l'organisation du travail et la mise en commun des outils de production et les circuits courts.

Sur les mêmes fondements que ceux mentionnés pour le soutien à la FDSEA du Bas-Rhin, il est proposé de soutenir le Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin pour lui permettre de mener, à son initiative et sous sa responsabilité, des actions de sensibilisation et de préparation à l'installation des jeunes agriculteurs, en lui attribuant une subvention de 10 000,00 €.

5. Soutien au service de remplacement du Bas-Rhin

Le Service de Remplacement du Bas-Rhin est une association qui a pour mission de proposer des agents de remplacement aux agriculteurs au titre de 4 principaux motifs :

- la maladie, l'hospitalisation et l'accident,
- le congé de maternité ou de paternité et d'adoption,
- les congés et loisirs, offrant une réponse en particulier aux besoins des éleveurs, la formation, le développement agricole ou le mandat syndical pour favoriser la promotion du métier par l'accès à la formation continue et assurer la représentation professionnelle au sein des différentes instances syndicales, institutionnelles, politiques en lien notamment avec le développement agricole et rural.

L'association est à but non lucratif. Elle est financée notamment par les cotisations de ses membres, les remboursements des frais salariaux par chaque membre au prorata de son utilisation, ainsi que des subventions.

En 2016, le service de remplacement a employé plus de 250 salariés soit 32 ETP, dont 7 salariés en CDI avec comme objectif pour l'année 2017 d'atteindre les 7 000 jours de remplacement sur des exploitations très diversifiées situées dans tout le territoire bas-rhinois.

Sur le fondement de sa compétence en matière de cohésion sociale et en particulier pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité (art. L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est proposé à la Commission Permanente de décider d'apporter un soutien au Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement du Bas-Rhin et d'attribuer une subvention de 15 000,00 € pour lui permettre d'assurer, à son initiative et sous sa responsabilité, la continuité du fonctionnement des exploitations en cas d'absence prolongée du chef d'exploitation agricole.

En conclusion, il est proposé d'attribuer une subvention de 5000 € à la société Alsace Bio pour l'organisation du salon Biobernai'17, à l'IFLA, pour l'organisation de la manifestation « Saveurs et Soleil d'Automne », 18 000,00 € à la FDSEA du Bas-Rhin, coordinatrice des actions favorisant le recrutement de salariés dans le secteur des entreprises agricoles, de 10 000,00 € à Jeunes Agriculteurs 67, pour les actions de sensibilisation et de préparation à l'installation des jeunes agriculteurs, et de 15 000,00 € au Service de Remplacement du Bas-Rhin qui permet d'assurer la continuité du fonctionnement des exploitations en cas d'absence prolongée du chef d'exploitation agricole.

Il est également proposé d'attribuer une subvention de 500 000,00 € à la Chambre d'Agriculture d'Alsace au titre des actions partenariales en matière d'emploi et d'aménagement du territoire en 2017 et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat ainsi que la convention financière correspondantes, ci-jointes, à conclure avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 11 septembre 2017.

Les dépenses seront imputées sur les lignes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29159	65-6574-928	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
29158	65-6574-928	10 000,00 €	10 000,00€	10 000,00 €
30680	65-6574-928	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
15107	65-65737-928	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
15119	65-6574-928	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 553 000 € selon la répartition suivante :

o 500 000,00 € à la Chambre d'Agriculture d'Alsace

o 18 000,00 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

o 10 000,00 € à Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin

o 15 000,00 € au Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement du Bas-Rhin

o 5 000,00 € à l'association SABA pour la mise en œuvre du salon Biobernal'17

o 5 000,00 € à l'Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace pour l'organisation du salon Saveurs et Soleil d'Automne 2017.

- Approuve la convention de partenariat et la convention financière, jointes en annexe, à conclure pour l'année 2017 entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY